

Cfdt:LETTRE D'INFORMATION
JANVIER 2025**Cfdt:**ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANGTOUJOURS
1^{er} SYNDICAT
à l'EFS-CENTRE PAYS DE LA LOIRE
PREMIERS GRÂCE À VOUS,
ENGAGÉS AVEC VOUS

EFS CPDL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUSBonne
année

2025

Rejoignez-nous,
Scannez le QRcode

Chers collègues,

À l'aube de cette nouvelle année, vos élus **CFDT** souhaitent commencer par vous adresser leurs vœux les plus sincères.

Que 2025 soit une année riche en succès, tant sur le plan professionnel que personnel. Que chaque jour soit l'occasion de relever de nouveaux défis, d'apprendre et de progresser ensemble.

En tant qu'élus **CFDT**, nous restons à votre écoute et nous nous engageons à défendre vos intérêts et à promouvoir un environnement de travail sain et épanouissant. Nous relèverons les défis majeurs de 2025 en ayant en tête des conditions de travail dignes, justes et respectueuses de chacun.

Ensemble, faisons de 2025 une année de succès collectif et de bien-être au travail.

Très bonne année à tous !

Meilleurs
vœux**Avis sur le reclassement d'une salariée en situation de handicap toujours en attente de la CPAM**

Lors du premier CSE de l'année, la direction confirme ses propositions faites lors du précédent et ce malgré les remarques et suggestions des différentes organisations syndicales.

Qu'en est-il de la politique handicap affichée de l'EFS, le maintien dans l'emploi, le recrutement des bénéficiaires de RQTH... ?

Une pétition a circulé dans le service en faveur de cette salariée présente depuis de très nombreuses années dans l'établissement et a été ratifiée par la quasi-totalité du service, encadrement compris...

La direction fait part qu'elle prendra une décision dans un délai raisonnable...

A l'unanimité le CSE a émis un avis défavorable quant à la proposition de la direction de reclassement ne permettant pas à cette salariée de vivre dignement.

La semaine du handicap, est-ce seulement en novembre à l'EFS CPDL?Politique
HandicapScannez le
QRcode pour
consulter
l'accord
complet

PALLY-BAC



Les élus du CSE ont été informés en vue d'une consultation sur le projet Pally-bac (remplacement des Rolls et des cartons par des Pallys et des bacs dans le cadre du transport de plasma pour le LFB).

Cela semble être une bonne solution, mais les locaux de Nantes HD sont à l'évidence trop étroits pour que cette proposition soit à même de faciliter le travail des salariés.

Les élus de la **CFDT** espèrent que les futurs locaux du site Nantes HD seront de bonnes dimensions... et qu'une solution alternative sera mise en place pour les années qui viennent, car le déménagement dans les futurs locaux sur l'île de Nantes n'est prévu que dans plusieurs années.



Logiciel CSE " Tout apprendre" : De nouvelles propositions de contenus entreront en application en avril 2025 (le contrat actuel court jusqu'à fin mai : le bouquet de presse sera accessible).

Les élus **CFDT** sont étonnés qu'une grande partie du coût de cet abonnement ait été imputée sur les ASC, cela questionne les règles URSSAF.

Les élus **CFDT** demandent un retour écrit de l'URSSAF validant cette possibilité.

TOUT APPRENDRE



Stationnement



Problème de stationnement à Nantes HD

Les élus **CFDT** déplorent à nouveau l'agression d'une infirmière sur un parking à la suite d'un retour tardif de collecte mobile. La **CFDT** a demandé à la direction régionale que les places actuellement réservées aux personnes travaillant sur le site avec des horaires de bureau soient attribuées au personnel des collectes mobiles qui finissent tard. La **CFDT** attend la réponse de la direction.

Augmentation du tarif des mutuelles.

Nouvelle année rime souvent avec nouvelles augmentations et les tarifs médicaux ne sont pas épargnés. Pour cette raison, les salariés sont mis à contribution. Pour information, le tarif des mutuelles en 2025 en France va augmenter de 5,3% pour les particuliers et de 7,3% pour les salariés !

Vos élus **CFDT** ont donc réussi à négocier une hausse plus basse que la moyenne nationale ! Une petite victoire pour le pouvoir d'achat.

Au 1er janvier 2025			
	PMSS	3 925 €	
	En % PMSS	En €	Impact
Cotisation globale			
Salarié	2,16% PMSS	84,78€ / mois	5,95€ / mois
Conjoint	2,39% PMSS	93,81€ / mois	6,48€ / mois
Enfant	1,23% PMSS	48,28 € / mois	3,46€ / mois
Part salariale			
Salarié	0,82% PMSS	32,22€ / mois	2,26€ / mois
Conjoint	2,39% PMSS	93,81€ / mois	6,48€ / mois
Enfant	1,23% PMSS	48,28 € / mois	3,46€ / mois

Tableaux de vos cotisations en 2025



TARIF MUTUELLE



JOURS FÉRIÉS



La convention collective EFS dans son article 3.2.3.3, précise : “les jours fériés sont payés et chômés **sauf** pour les activités liées à l’urgence et à la continuité du service public transfusionnel qui ne peuvent permettre d’interruption de travail”.

Les seules activités qui ne peuvent permettre une interruption de travail sont les activités citées dans **l’article R1222-39 du Code de la Santé Publique**, à savoir les activités de délivrance, de conseil transfusionnel et d’immunohématologie.

La **CFDT** avait demandé un avis d’interprétation national qui n’a jamais reçu de réponse de la direction nationale, et comme l’a confirmé l’inspectrice du travail en CSEC, sans réponse écrite de la direction nationale, l’avis proposé vaut. Par conséquent, la **CFDT** constate que la région CPDL est dans l’inégalité en faisant travailler des salariés d’autres activités que celles pré-citées !

Qui ?	Les personnes dont les activités sont télétravaillables.
Où ?	Le télétravail peut s’exercer dans un ou plusieurs lieux possédant une connexion internet haut débit ainsi qu’un espace de travail adapté.
Quel formalisme ?	Un avenant au contrat doit être signé. C’est basé sur le volontariat. Comme pour tous les avenants, ça veut dire que les 2 parties signataires sont d’accord, on ne peut pas vous l’imposer. Il est à durée déterminée quand ce n’est pas du télétravail régulier. Les jours de télétravail sont planifiés sur 8 semaines. Les délais de modifications sont ceux de l’ANAT (7 jours calendaires). Pas de report d’une période sur l’autre.
Quel format de télétravail ?	Régulier : de 16 jours par période pour un temps plein ou un 80% à 1 jour par semaine en fonction de l’organisation du personnel par semaine. Occasionnel : est autorisé dans la limite de 2 journées par période de 8 semaines avec autorisation préalable du responsable hiérarchique, dès lors que le personnel est doté d’un matériel informatique professionnel portable lui permettant de réaliser une activité à distance. La demande et l’acceptation du responsable se fait par mail au maximum la veille du jour avec un retour avant la prise de poste. Il est cumulatif avec le télétravail régulier si le nombre de jours est atteint. Exceptionnel : à la demande de l’employeur en cas de circonstances exceptionnelles bien définies ou à celle du personnel dans des situations bien particulières.
Modalités de prise :	Par journées ou demi-journée quand celle-ci est accolée à une demi-journée de repos.
Refus de l’employeur :	Le refus du télétravail par la direction est motivé par des critères objectifs et formalisé par écrit.

RAPPEL TÉLÉTRAVAIL



Double réversibilité :

Le salarié peut demander sans se justifier un retour à 100% de son temps sur site. Dans ce cas, le retour est immédiat.
La direction peut demander un retour sur site pour deux raisons : les conditions d’éligibilité ne sont plus valables (connexion haut débit, lieu dédié ou activité devenue non télétravaillable) et/ou si malgré un accompagnement la qualité et la quantité de travail restent insuffisantes. Le délai de retour est de 10 jours.

Quelles indemnités ?

2.50 euros par journée ou demi-journée de télétravail
L’attribution de Tickets Restaurant ou d’un prime panier autre en fonction de l’avantage restauration en vigueur dans l’ETS.

Quels moyens ?

L’EFS met à disposition des télétravailleurs l’équipement informatique nécessaire au télétravail :

- Un ordinateur portable formaté EFS ;
- Un clavier, une souris et un casque avec micro ;
- Les logiciels et applications nécessaires à la réalisation à distance de l’activité ;
- L’outil collaboratif en vigueur à l’EFS ;
- Un accès VPN pour l’accès à distance au réseau de l’Etablissement.
- Autres sur validation.

Qu’est-ce que le droit à déconnexion ?

Le droit à la déconnexion permet :

- D’assurer le respect des temps de repos et de congés ;
- De garantir l’équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle et familiale
- De protéger la santé des salariés.

Le télétravailleur planifié ne peut être contacté que pendant ses plages horaires de travail.
Vous n’êtes pas tenus de répondre au téléphone ou aux courriels en dehors de ces plages.

Scannez le QRcode pour consulter l’accord complet



Le PCA de Châteauroux actif depuis de nombreux mois reste en place malgré une stabilité de l'équipe. Pour la **CFDT**, il s'agit alors d'un fonctionnement habituel, mais plus d'un PCA.

La direction en convient et explique que "le but est *in fine* que le fonctionnement tel qu'il existe dans le cadre du PCA soit le fonctionnement habituel. A date, il s'agit de s'assurer de la stabilisation de l'organisation actuelle avant de présenter une organisation pérenne".

La **CFDT** souhaiterait qu'une organisation définitive puisse se mettre en place en tenant compte des impacts collatéraux sur le site de Bourges .



Calendrier



Rappel :

- Choix des repos P2 : jusqu'au **31.01.25**
- Pose des congés payés S2 : jusqu'au **01.02.25**
- Réponse pour les congés payés S2 : **28.02.25**
- Remise du planning P2 : **28.02.25**

Elodie Bernard, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL

elodie.bernard44@orange.fr / **06 71 11 29 08**

Carole Foratier, déléguée syndicale régionale **CFDT** EFS/CPDL

foratier.carole@gmail.com / **06 88 60 56 33**

La **CFDT**, c'est des infos à destination de tous les salariés. Et aussi des infos régulières réservées aux adhérents.

Si vous souhaitez adhérer, n'hésitez pas à prendre contact ou à utiliser le bulletin d'adhésion qui se trouve en pièce jointe!

Contacts



**Vos élus CFDT
du CSE vous
rendent visite**

Visites programmées de vos élus **CFDT** du CSE :

- Cfdt:** Le mardi 11 février à Tours et Magasin de Rezé.
- Cfdt:** Le mardi 18 février à Blois.
- Cfdt:** Le jeudi 20 février à Skyline.
- Cfdt:** Le jeudi 27 février à ABG.



Cfdt:

**ÉTABLISSEMENT
FRANÇAIS DU SANG
CENTRE-PAYS-DE-LA-LOIRE**



**Rejoignez
nous !**